

Description du dispositif de surveillance prévu sur le territoire de la Guyane pour 2026



Description du dispositif de surveillance prévu sur le territoire de la Guyane pour 2026

Décembre 2025

Avertissement

Les informations contenues dans ce rapport traduisent la mesure d'un ensemble d'éléments à un instant donné, caractérisé par des conditions climatiques propres.

	Rédaction	Vérification	Approbation
Nom	Louis RAMU Jordan RATSIZAFY	Kathy PANECHOU	Rodolphe SORPS
Qualité	Ingénieur d'études	Directrice	Président
Visa			

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs	2
2. Moyens de surveillance prévus pour la protection de la santé humaine	3
Dans la ZAR	3
Dans la ZR	5
3. Moyens de surveillance prévus pour la protection de la végétation	6
Dans la ZAR	6
Dans la ZR	6
4. Conclusion	7



1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Atmo Guyane est l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Guyane Française. Selon l'arrêté du 16 avril 2021 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant, et définies dans l'article 3, les missions générales de l'AASQA sont : la surveillance de la qualité de l'air ambiant à l'aide d'un réseau de mesures de polluants, la prévision de la qualité de l'air, et l'information quotidienne du public sur la qualité de l'air observée et prévisible dans la région, etc.

La directive européenne 2008/50/CE relative à la surveillance de la qualité de l'air ambiant impose la surveillance de plusieurs polluants. Les sites de mesure sont également réglementés.

La Guyane se décompose en deux zones de surveillance (ZAS) :

- La **Zone à Risques (ZAR)**, constituée de l'île de Cayenne dont la population est supérieure à 100 000 habitants, composée de la ville de Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly ;
- La **Zone Régionale (ZR)** qui comprend tout le reste de la Guyane.

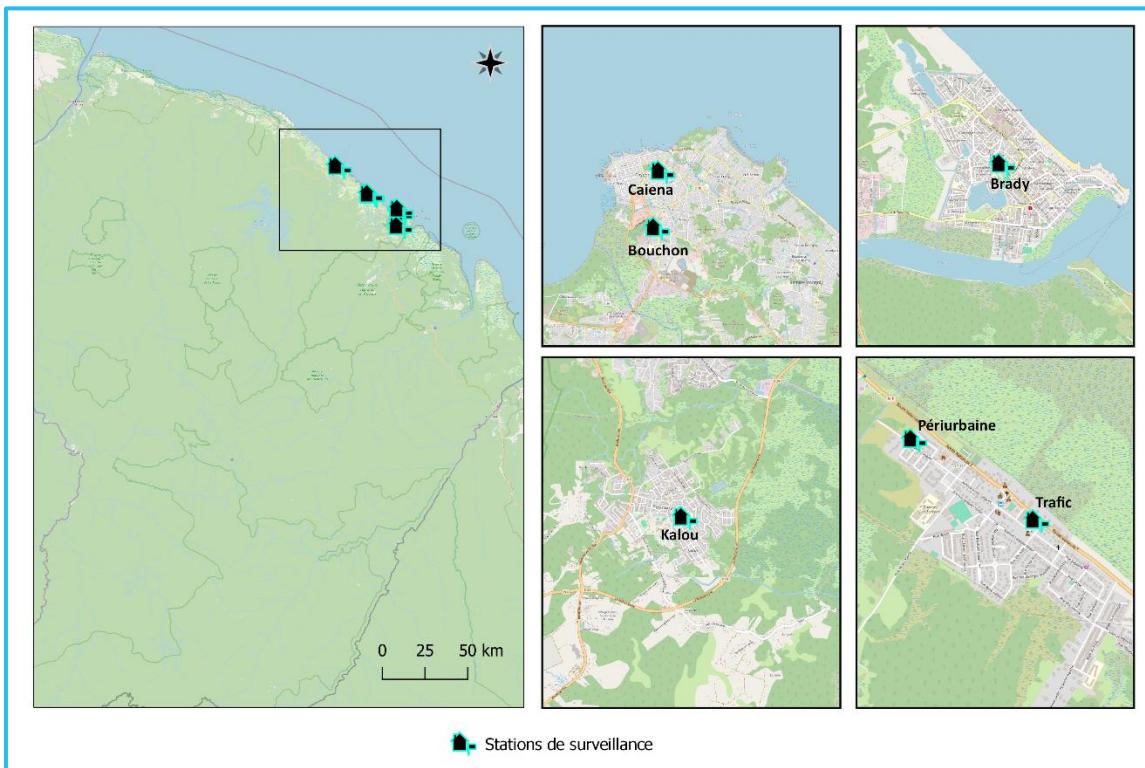


Figure 1 : Carte représentative des stations de surveillance de la Guyane



La population guyanaise s'élève à 292 400 habitants, d'après les données du recensement de l'INSEE¹ au 1^{er} janvier 2025 : 127 348 habitants dans la **ZAR** et 163 128 habitants dans la **ZR**.

¹ Institut national de la statistique et des études économiques

Six stations de surveillance fixes **en 2026** sur le territoire :

Localisation	Nom/Identification		Typologie	Polluants mesurés
Cayenne, centre	Cayenne Auxence Contout – Caiena3	FR40008	Urbaine de fond	PM ₁₀ , PM _{2,5} , BTEX et CO
Matoury	Matoury Guimanmin - Kalou	FR40007	Périurbaine de fond	NO _x , NO ₂ , O ₃ , métaux lourds, HAP et SO ₂
Cayenne, centre	Cayenne-Bouchon	FR40009	Urbaine trafic	PM ₁₀ et PM _{2,5}
Kourou, centre	Kourou Gaston Monnerville - Brady	FR40006	Urbaine de fond	PM ₁₀ , PM _{2,5} , BTEX,
Macouria	Macouria Justin Catayée	FR40014	Périurbaine de fond	O ₃ , SO ₂ et NO _x , NO ₂ ,
Macouria	Macouria Centre Sociale	FR40015	Périurbaine trafic	PM ₁₀ et PM _{2,5}

Conformément à la réglementation et aux exigences du [LCSQA](#), **Atmo Guyane** doit transmettre avant chaque fin d'année la description du dispositif de surveillance qui sera mise en œuvre pendant l'année N+1.

Le présent rapport précise les modalités de la **surveillance fixe prévue pour l'année 2026**.

Les régimes de surveillance des polluants dans chaque ZAS sont rappelés à l'Annexe 1.

2. MOYENS DE SURVEILLANCE PREVUS POUR LA PROTECTION DE LA SANTE HUMAINE

DANS LA ZAR

Les stations de **surveillance fixe existantes** sont maintenues.

Les stations **Cayenne Auxence Contout** (FR40008) et **Matoury Guimanmin** (FR40007), continueront de mesurer, via analyseurs, les paramètres PM₁₀, PM_{2,5}, NO, NO_x, NO₂, O₃, et CO ; les paramètres PM₁₀ et PM_{2,5} en proximité du trafic pour la station **Cayenne-Bouchon** (FR40009).

En parallèle de ces mesures automatiques, des prélèvements ponctuels seront réalisés afin d'être représentatifs d'au moins **14 %** de l'année. Ils permettront la surveillance des polluants suivants :

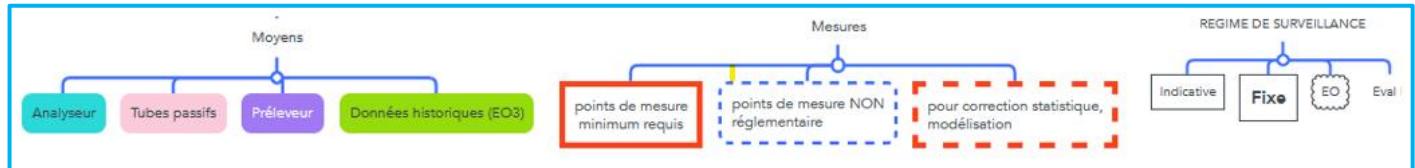
- **BTEX** – station Cayenne Auxence Contout (FR40008) ;
- **HAP** – station Matoury Guimanmin (FR40007) ;
- **Métaux lourds** – station Matoury Guimanmin (FR40007) ;
- **SO₂** – station Matoury Guimanmin (FR40007).

Ces mesures seront réalisées à l'aide de préleveurs (DA80 pour les HAP et Partisol pour les métaux lourds) et de tubes passifs pour l'échantillonnage du SO₂ et des BTEX.

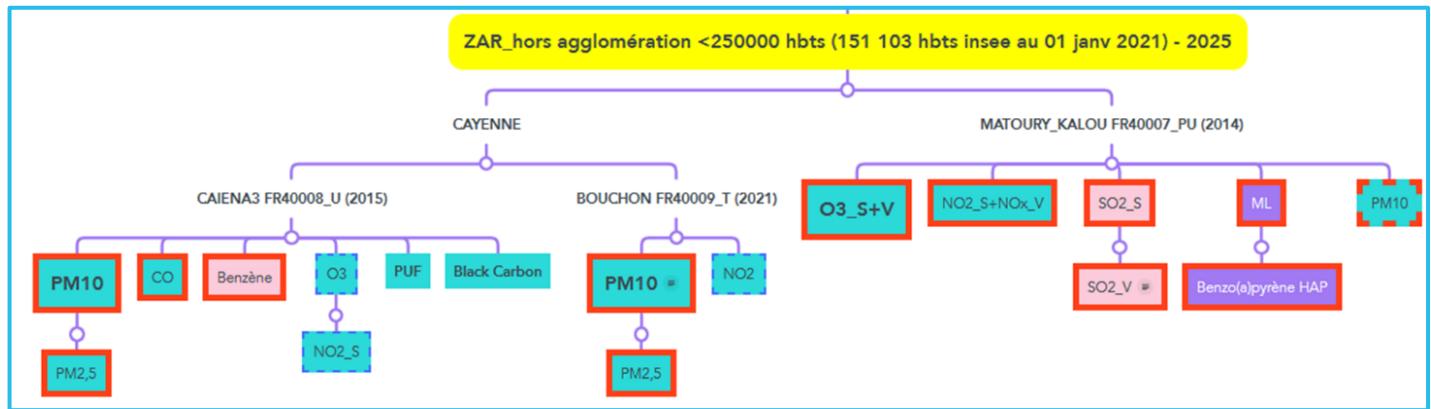
Les mesures des **PM₁₀** et **PM_{2,5}** seront effectuées à partir du **FIDAS 200** au niveau de la station **Cayenne-Bouchon**, et dans **Cayenne Auxence Contout**, elles seront réalisées à partir du **TEOM**.



Ci-dessous, le réseau de surveillance dans la **ZAR**, schématisé :



Légende des représentations schématisées du réseau de mesure



Réseau de surveillance dans la **ZAR**

Pour les **HAP** et **ML**, le pourcentage minimal de données valides qui s'applique à l'année (couverture minimale de données de 14 %) s'appliquera aussi par trimestre (janvier-mars ; avril-juin ; juillet-septembre. ; octobre-décembre).

Pour les **BTEX** et **SO₂**, il s'appliquera par semestre (janvier-mars et octobre-décembre ; avril-septembre).



Matoury Guimanmin (FR40007)



Cayenne Auxence Contout (FR40008)



Cayenne - Bouchon (FR40009)

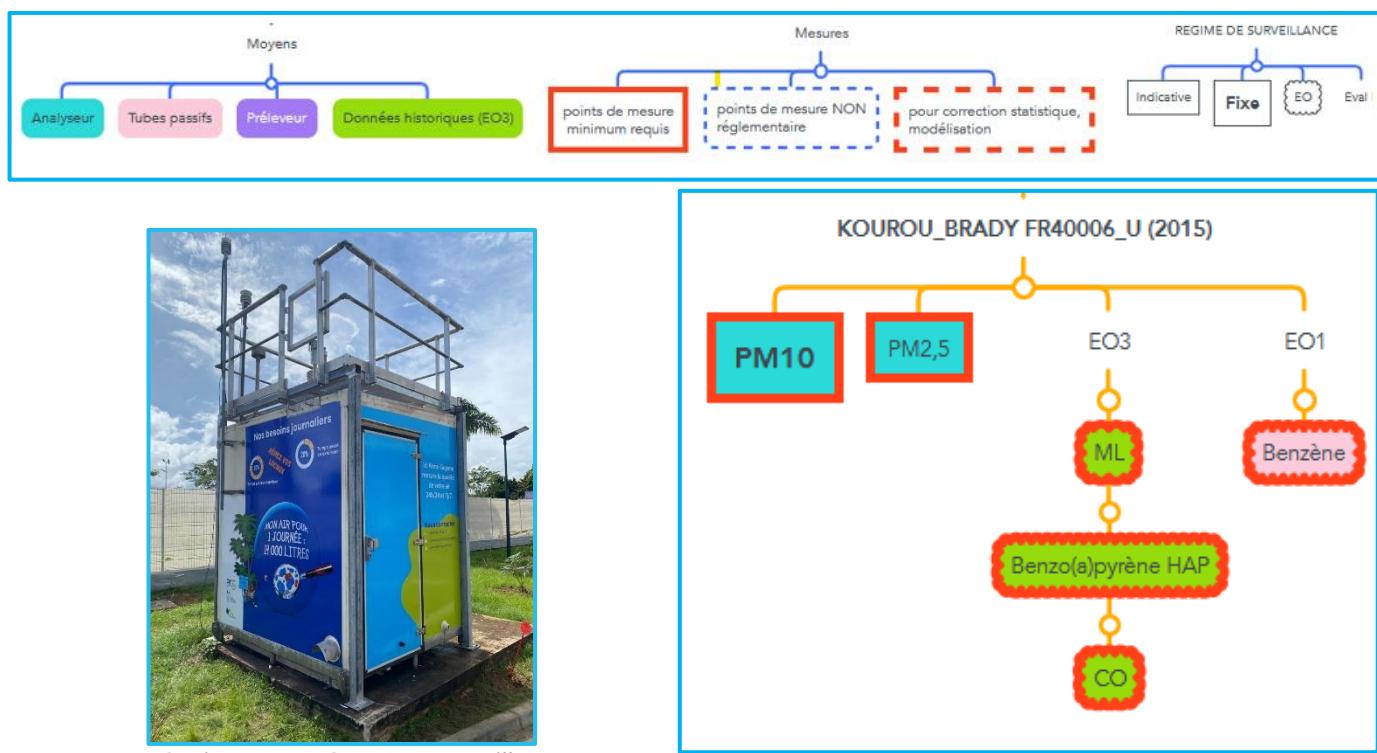
DANS LA ZR

La station **Kourou Gaston Monnerville** (FR40006) et ses équipements associés seront maintenus. En 2026, la station Kourou Gaston Monnerville devrait donc permettre la mesure via **analyseurs** des polluants **PM₁₀**, **PM_{2,5}** en continu, mais pour la mesure du **CO** sera en estimation objective.

Les prélèvements **HAP** et **métaux lourds** sur cette zone sont réalisés depuis 2016 en mesures indicatives. Les concentrations mesurées lors de l'évaluation préliminaire (2017-2021) étant inférieures au SEI, à partir de 2022, la mesure de ces polluants est réalisée par estimation objective (EO3) et sera la même en 2026. Les **BTEX** seront évalués à partir des estimations objectives (EO1).

Pour les méthodes d'évaluation **à partir des estimations**, les données historiques mesurées entre 2016 et 2021 seront utilisées sur cette zone et les données de mesures indicatives de la **ZAR**.

Ci-dessous, le réseau de surveillance à Kourou dans la **ZR**, schématisé, la légende étant identique à celle utilisée pour la **ZAR** :



La **station Macouria Justin Catayée** (FR40014 - périurbaine de fond) sera équipée d'un **analyseur en continu** pour la mesure des concentrations en **O₃** et d'un second pour la mesure des **NO_x** pour la protection de la santé. La mesure du **SO₂** sera quant à elle effectuée par un **prélèvement passif** dans le cadre d'une **estimation objective** à 14 % de l'année. Elle sera installée à l'école Maud Nadire.

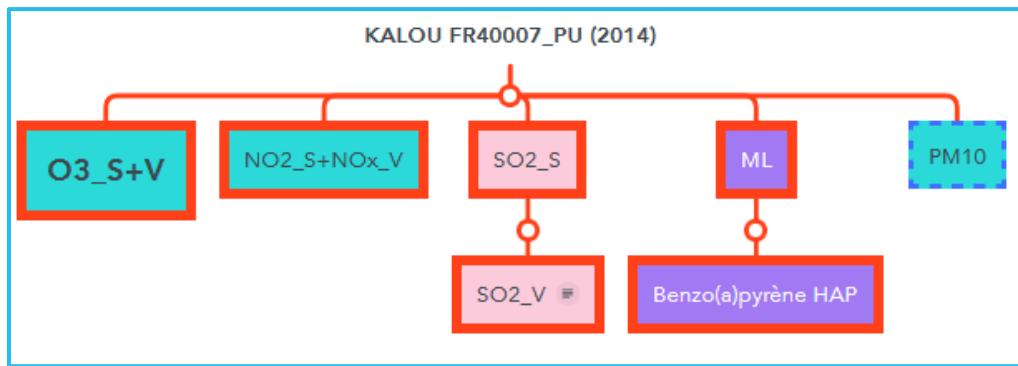
La **station Macouria Centre social** (FR40015 - périurbaine trafic) **dans la ZR**, se situera au centre social Maud Nadire, avec des mesures de **PM₁₀** et **PM_{2,5}** réalisées à partir du FIDAS 200.

3. MOYENS DE SURVEILLANCE PREVUS POUR LA PROTECTION DE LA VEGETATION

DANS LA ZAR

Sur la **ZAR** des mesures fixes pour l'**O₃** et en parallèle celles du **NO₂** sont réalisées sur la station **Matoury Guimanmin** (FR40007) via analyseurs. Il est prévue une surveillance continue à Matoury.

Les mesures de **SO₂** sont, quant à elles, réalisées par prélèvements passifs entre octobre de l'année N et mars de l'année N+1.



Synthèse des mesures à Matoury Guimanmin (FR40007)

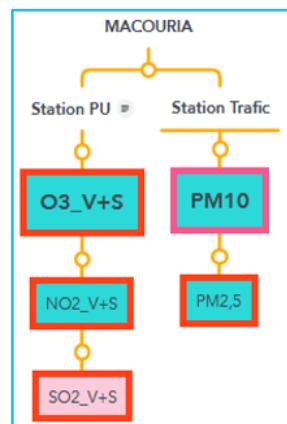
DANS LA ZR

La station rurale **Matiti** (FR40010) sera remplacée par la station périurbaine à Macouria (FR40014) pour 2026, pour des raisons de difficultés d'accès en saison des pluies et de son isolement géographique.

La **station Macouria Justin Catayée** (FR40014) prend le relais à partir de 2026 dans la **ZR** pour certains polluants ayant pour objectif de surveillance de protection de la santé humaine et de la végétation.

La station périurbaine sera équipée d'un analyseur 49i, en continu pour la mesure des concentrations en **O₃** et d'un second pour la mesure des **NO_x** à partir du 42i. Cependant, la surveillance du **SO₂** est réalisée par prélèvements **passifs** entre octobre de l'année N et mars de l'année N+1.

Des études préliminaires ont été menées à Macouria entre 2024 et 2025. D'après les résultats, toutes les concentrations mesurées se trouvent sous les objectifs à long terme (OLT) et seuils d'évaluation inférieurs (SEI). Dans ce contexte, pour 2026, un régime de surveillance fixe sera maintenu pour l'**O₃** dans la **ZR** concernant la protection de la végétation.



Synthèse des mesures à Macouria

4. CONCLUSION

Ainsi, pour l'année à venir, l'objectif est **de maintenir, de renforcer, et d'optimiser la surveillance déjà en place.**

Dans la **Zone à Risque**, regroupant les communes présentes sur l'île de Cayenne, **3 stations fixes** permettront d'assurer les mesures réglementaires en 2026.

Dans la **Zone Régionale**, deux nouveaux sites de mesures, un trafic et un périurbain, seront équipés, pour l'optimisation du réseau de mesures et du respect de la réglementation, en complément de la station Kourou Gaston Monnerville.

La surveillance de la végétation sera assurée par la station Macouria Justin Catayée (FR40014) dans la **ZR**, et Matoury Guimanmin (FR40007) dans la **ZAR**.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des éléments de surveillance réglementaire pour l'année 2026

ZAR			ZR		
Cayenne Auxence Contout	Matoury Guimanmin	Cayenne Bouchon	Kourou Gaston Monnerville	Macouria Justin Catayée	Macouria Centre sociale
<i>Urbaine</i>	<i>Périurbaine</i>	<i>Trafic</i>	<i>Urbaine</i>	<i>Périurbaine</i>	<i>Trafic</i>
PM ₁₀ , PM _{2,5} CO BTEX*	O ₃ NO ₂ , NO _x SO ₂ ** Métaux lourds HAP	PM ₁₀ , PM _{2,5}	PM ₁₀ , PM _{2,5} CO** BTEX* Métaux lourds ** HAP **	O ₃ NO ₂ , NO _x SO ₂ **	PM ₁₀ , PM _{2,5}

* : Mesures réalisées par échantillonnage passif

** : Estimation objective des concentrations



Annexe 1 : Régimes de surveillance de chaque polluant dans chaque ZAS

Les régimes présentés sont ceux qui sont effectifs au début de l'année 2025.

	Zone A Risques (ZAR)	Zone Régionale (ZR)
PM₁₀	2019-2023 Nombre de dépassement > SES Mesure fixe	2019-2023 Nombre de dépassement > SES Mesure fixe
PM_{2,5}	2019-2023 Concentrations < SEI Mesure indicative	2019-2023 Concentrations < SEI Mesure indicative
O₃ (Santé humaine)	2019-2023 Concentrations inférieures à OLT Mesure fixe	2019-2023 Concentrations inférieures à OLT Mesure fixe
O₃ (végétation)	2019-2023 Concentration < OLT Mesure fixe	2020-2023 Concentration < OLT Mesure fixe
NO_x (Santé humaine)	2019-2023 Concentrations < SEI Mesure indicative	2019-2023 Concentrations < SEI Estimation objective (1)
NO₂ (Végétation)	2019-2023 Concentration < SEI Mesure indicative	2020-2023 Concentration < SEI Estimation objective (1)
SO₂ (Santé humaine)	2019-2023 Concentrations < SEI Mesure indicative	2019-2023 Concentration < SEI Mesure indicative
SO₂ (Végétation)	2019-2023 Concentration < SEI Mesure indicative	2020-2023 Concentration < SEI Mesure indicative
Métaux lourds dont plomb	2019-2023 Concentrations < SEI Mesure indicative	2019-2023 Concentrations < SEI Estimation objective (3)
HAP dont benzo(a)pyrène	2019-2023 Concentrations < SEI Mesure indicative	2019-2023 Concentrations < SEI Estimation objective (3)
Benzène	2019-2023 Concentrations < SEI Mesure indicative	2019-2023 Concentrations < SEI Estimation objective (1)
CO	2021-2023 Concentrations < SEI Mesure indicative	2022-2024 Concentrations < SEI Estimation objective (3)

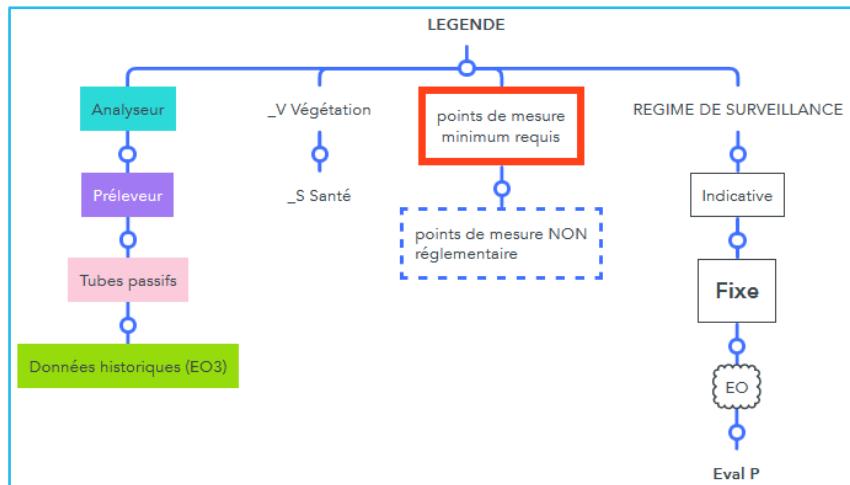
Estimation objective (1) : Mesures de moindre qualité que la mesure indicative

Estimation objective (3) : Estimation objective à partir d'autres mesures

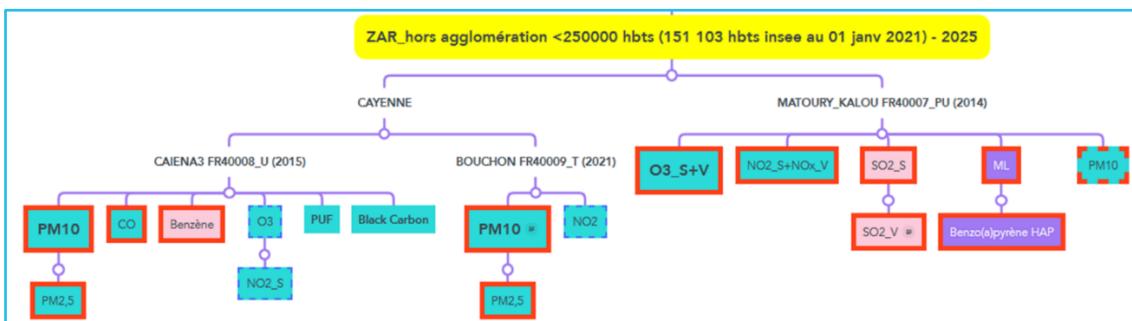


Annexe 2 : Synthèse des points de mesures et des régimes de surveillance de la Guyane

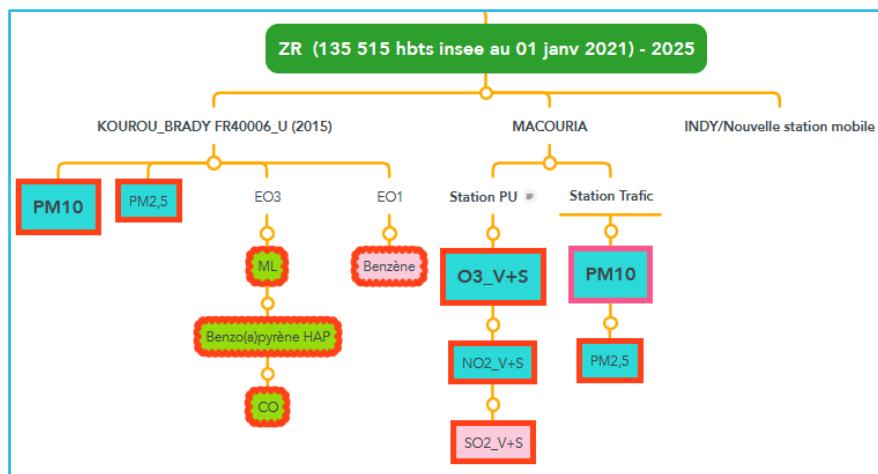
Légende des représentations schématisées du réseau de mesures



Synthèse ZAR



Synthèse ZR



TOUTES NOS PUBLICATIONS

www.atmo-guyane.org

Atmo Guyane

Immeuble EGTRANS International
ZI de Dégrad des cannes 97343 Cayenne Cedex
BP 51 059
Tél. : 0594 28 22 70
contact@atmo-guyane.org

